

DEPARTEMENT DE TARN-et-GARONNE

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° = TAUX20042011
Date de convocation : 12/04/2011
Date d'affichage : 12/04/2011
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet : Fixation des taux 2011

L'An deux mille onze le 20 Avril à 20 H 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE

Présents : AUSSANT Catherine, COMBALBERT Chantal, GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : DOURNES Jean-Luc, BAYARD Jean-Yves, Mr BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles, NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul,

Secrétaire de séance : Mr MORITZ-ANDRIEU Corinne

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'Etat 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011. Il informe des nouvelles mesures notamment celles concernant le taux de référence de la taxe d'habitation qui correspond au taux voté par la commune en 2010 majoré d'une fraction du taux départemental 2010 x 1.0340.

Par ailleurs il précise que la commune est soumise au prélèvement GIR de + 64 667 .

Il informe qu'il a demandé à monsieur le Trésorier Municipal une simulation en prenant en compte une augmentation uniforme de 1.5 % des taux de référence .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et examiné la simulation présentée adopte : 8 voix pour ,1 contre

- les taux 2011 suivants :
 - Taxe d'habitation : 13.22 %
 - Taxe foncière bâti : 9.61 %
 - Taxe foncière non bâti : 57.22%
 - CFE : 17.53 %

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE